

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le quatre juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt et un juin deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de Presly, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

Délibération n° 2016-07-35

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 25

Conseillers titulaires : 24

Mesdames Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Denise SOULAT, Claudine RUZE et Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, François COUDRAT et Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 1 – Monsieur Florent DE SANDE.

Conseillers titulaires absents : 11 - Mesdames Anne CASSIER, Martine MALLET et Ariane CHESTIER

Messieurs Sylvain DUVAL, Pascal MARGERIN, Jean-Pierre ENGUERRAND, Hugues DUBOIN, Joël COULON, Gilbert ETIEVE, Béraud DE VOGÛE et Hervé DE POMYERS.

Pouvoirs : 3 – Madame Anne CASSIER donne pouvoir à Monsieur Denis MARDESSON, Monsieur Sylvain DUVAL donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN et Monsieur Gilbert ETIEVE donne pouvoir à Monsieur François COUDRAT.

Objet : ENVIRONNEMENT – Délibération relative à l'adoption du Rapport sur les Prix et la Qualité du Service de la Gestion des Ordures Ménagères 2015

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Chaque année la CDC établie le RPQS de la gestion des ordures ménagères qui est présenté en Conseil de communauté pour être approuvé.

Ce rapport intègre pour le « service ordures ménagères » et le « service déchèterie ».

- * les données techniques : telles que la collectivité compétente et organisatrice du service ; le territoire desservi ; le nombre d'habitants ; le mode et la fréquence de collecte ; le tonnage des ordures ménagères collecté en porte à porte ; le tonnage collecté en déchèterie; les modalités d'exploitation du service de collecte, transport, tri et traitement des ordures ménagères et d'exploitation de la déchèterie ; le dispositif des collectes sélectives, les tonnages des matériaux issus de la collecte sélective ; la localisation des unités de traitement.
- * les données financières : telles que les contrats ; le financement du service d'ordures ménagères et de la déchèterie; les dépenses et les recettes des services ordures ménagères et déchèterie ; les soutiens d'un éco-organisme sur le tri des déchets et une conclusion.

Le Président propose d'approuver le RPQS OM 2015 de la CDC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE

Article 1^{er} : D'ADOPTER le Rapport sur les Prix et la Qualité du Service de la Gestion des Ordures Ménagères 2015 avant sa transmission aux Maires des Communes membres ;

Article 2 : D'AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 6 juillet 2016

Et

Publication ou Notification du : le 6 juillet 2016

